

**M. Richardson:** Monsieur le président, je garderai la parole pendant tout le temps qui m'est alloué et, si ces messieurs qui siègent de l'autre côté se concertent pour vouloir m'interrompre, libre à eux. Je veux en venir à un point que la plupart d'entre nous ont oublié, soit que notre constitution est l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En plusieurs occasions, pendant que des députés de l'autre côté ont pris la parole, j'ai remarqué qu'au lieu de consacrer leur temps et de s'appliquer à un examen rationnel du projet de loi, ils ont parlé de presque toutes les choses imaginables et que pas un d'entre eux n'a mentionné un principe essentiel de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il est là. Qu'il me soit permis de le consigner au harnais. C'est à cause de cela que nous avons tous le droit de prendre librement la parole ici, dans une assemblée démocratique.

**Une voix:** Nous n'avons pas ce droit!

**M. Dufresne:** Cette phrase ne s'applique pas au présent débat!

**M. Richardson:** Monsieur le président...

**M. Hodgson:** Vous savez bien que ce que vous dites n'est pas vrai.

**M. Richardson:** ...quels que soient les murmures qui se feront entendre une fois que j'aurai lu ce passage, que chacun, y compris celui qui est actuellement debout, ne manque pas, une fois rentré à son bureau, après la séance de ce soir, de relire et méditer longuement l'article dont je rappelle l'existence à tous. Il s'agit de l'article 49 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

Les questions, à la Chambre des communes, seront décidées à la majorité des voix.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Le député permet-il une question?

**M. Richardson:** Certainement!

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Le député de Saint-Laurent-Saint-Georges vient d'affirmer que le chef de notre parti a dit hier que la *Trans-Canada Pipe Lines* était la seule société en mesure d'aménager ce pipe-line. Je le défie de dire où se trouve cette déclaration.

**M. Hees:** C'est ce que vous avez dit.

**M. Richardson:** Un instant. Je m'occuperai de cela en temps et lieu. J'ai rappelé...

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Cette affirmation est tout aussi sérieuse que certaines autres que vous avez faites.

**M. Richardson:** J'ai rappelé, pour la gouverne des députés autant que pour la mienne, l'article 49 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je consigne également au compte

rendu un extrait de la Grande Charte, car les vis-à-vis ont remonté les siècles pour consigner toutes sortes d'extraits au compte rendu. Il y a une dizaine de jours, on citait Cromwell et, aujourd'hui, le député de Prince-Albert a cité des textes anciens.

**M. Hees:** Voici Walter! Vous feriez mieux de vous taire. Croyez-m'en, il vaut mieux que vous repreniez votre siège si vous souhaitez devenir adjoint parlementaire.

**M. Richardson:** Monsieur le président, j'ai entendu dire que le député de Broadview a certaines ambitions personnelles, mais il n'y a rien à redire à cela.

**M. Hodgson:** Les vôtres, en tout cas, sont réglées dès maintenant.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Le moment est sans doute venu de rappeler au comité qu'il faut laisser parler le député qui a la parole. Sans doute, les ripostes sont permises jusqu'à un certain point dans un débat, mais il y a tout de même une limite.

**M. Hodgson:** Deux minutes de temps supplémentaire!

**M. Richardson:** Si le grand parti du martyre ne veut pas entendre la Grande Charte, cela m'est égal.

**M. Knowles:** Donnez-nous l'*habeas corpus*.

**M. Richardson:** J'ai toujours l'intention de donner lecture du passage, parce que j'estime que le document est historique. Je suis sûr d'avoir quelques amis à la Chambre, probablement dans ce coin-là; et certains dans ce coin-ci; d'autres au centre, et bon nombre de ce côté-ci,...

**M. Hees:** N'oubliez pas Walter, à votre droite.

**M. Richardson:** ...qui écouteront la lecture d'un document auquel le Parlement est quelque peu redevable. L'article 49 de la Grande Charte est ainsi conçu:

Et dans tous les cas soumis aux vingt-cinq barons pour être résolus, qui susciteraient des divergences parmi eux, qu'ils soient tous présents ou que tous ceux convoqués n'aient pu ou voulu venir, le verdict de la majorité sera tenu pour valable et exécutoire comme s'il y avait eu unanimité.

**M. Knowles:** La Grande Charte contient-elle un passage sur la clôture?

**M. Fleming:** N'était-elle pas antérieure à la création du Parlement?

**M. Richardson:** Allez, continuez à gaspiller mon temps de parole, je ne m'en plaindrai pas. Peut-être est-ce là une des servitudes et un des avantages des assemblées délibérantes où, du moins, se paie-t-on de mots sur la liberté de parole.